

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**SOMME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MORISEL**

**Séance du dimanche 22 mars 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice : 11**

**Qui ont pris part à la délibération : 11**

**Qui ont pris part au vote : 11**

**Date de la convocation : 16/03/2026**

**Date d'affichage : 27/03/2026**

**N° Délibération : 09/03/2026**

---

Présents : Mmes Chrystèle CATEL, Ophélie COUZEREAU, Magali DUPREZ, Karine JEANNOT MALASSIS, Déborah MILLET ; MM. Frédéric BÉRULLIER, Christian BOULOGNE, Francis JULLIEN, Marino PEGORARO, Vincent RETOURNÉ, Michel VAN DE VELDE.

Sous la présidence de M. Michel VAN DE VELDE jusqu'à l'élection du Maire et de Monsieur Vincent RETOURNÉ, après sa proclamation en tant que Maire.

Secrétaire de séance : Mme Déborah MILLET est nommée secrétaire de séance.

---

**DEL 09/03/2026 Élections des adjoints.**

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

**3.3. Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 0

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

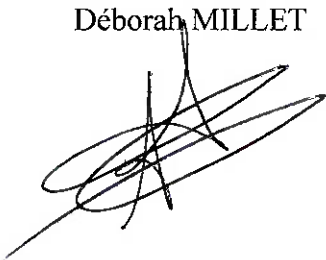
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] : 11

f. Majorité absolue : 6

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
VAN DE VELDE Michel	11	ONZE
CATEL Chrystèle	11	ONZE
BÉRULLIER Frédéric	11	ONZE

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. VAN DE VELDE Michel. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

La secrétaire de séance  
Déborah MILLET



Le Maire  
Vincent RETOURNÉ



- Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
- Pour extrait conforme, Morisel, le 26 mars 2026.
- Transmis au représentant de l'État et publié le : 26 mars 2026.

